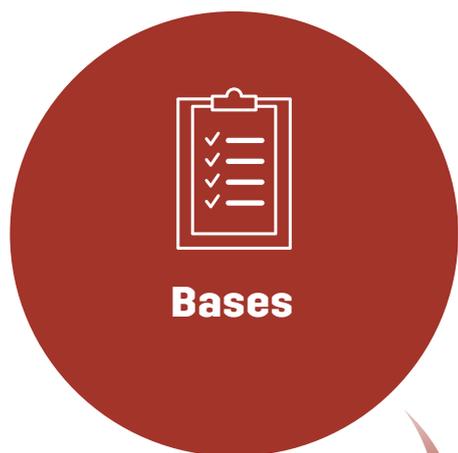


# Notice

## Concept de promotion du sport de performance

Pour chaque sport classé, Swiss Olympic exige un concept de promotion du sport de compétition élaboré idéalement selon le modèle FTEM, depuis le niveau relève jusqu'au niveau élite, et mis en œuvre sous la direction de la fédération membre. Ce concept doit tenir compte de l'évolution des performances au niveau international et être connu et accepté par les différentes parties prenantes. Le concept de promotion peut soit être rédigé dans un seul et même document, soit dans différents documents, textes et contenus Internet, vidéos ou autres moyens de communication élaborés et diffusés en fonction du groupe cible. Il est recommandé de contrôler et d'actualiser le concept de promotion tous les quatre à six ans.



### Swiss Olympic & OFSPO

- Directives
- Convention de prestations
- Instruments de promotion, outils (p.ex. Sportcheck, profils d'exigences, etc.), conseils

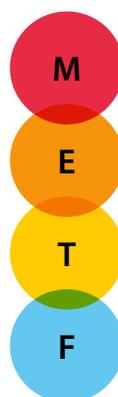
### Fédération

- Lignes directrices
- Analyse SWOT
- Stratégie de la fédération et du sport de performance (y compris stratégie des manifestations de grande envergure & CNP/CISIN)

### Environnement international

- Niveau mondial
- Système de compétition
- Directives des fédérations internationales

### A élaborer et révisier



Continuité relève-élite

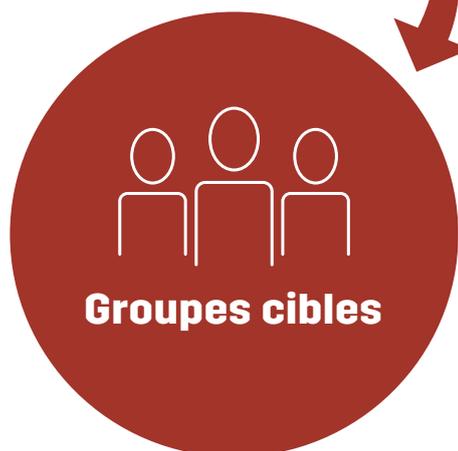
### Thèmes

- Organisation
- Objectifs
- Parcours des athlètes
- Planification de carrière
- Entraîneurs
- Infrastructure d'entraînement et de compétition
- Soutien scientifique

Pour plus de détails, voir le document « Check-list pour le concept de promotion du sport de performance » (cf. au verso)

### A communiquer

- Athlètes
- Parents
- Entraîneurs
- Clubs/Associations
- Associations régionales
- Fonctionnaires de fédération
- Swiss Olympic
- OFSPO
- Armée
- Cantons/Communes
- Ecoles
- Universités
- Hautes écoles
- Centres d'information professionnelle



# Check-list

## relative au contenu du

### « Concept de promotion du sport de performance »

#### Organisation

- Structure/organigramme (chef du sport de compétition, chef de la relève, chef de la formation, entraîneur national, responsables de la planification de carrière, de l'antidopage, de la médecine du sport, des sciences du sport, etc.)
- Organismes responsables aux niveaux national, régional et local (critères des labels, répartition des rôles, responsabilités, etc.)
- Organes (commissions de sélection, comités, etc.)

#### Objectifs

- Objectifs de développement
- Objectifs de performance aux JO / CM / CE / CMJ / CEJ, etc.

#### Parcours de l'athlète

(dans l'idéal selon le modèle FTEM)

- Document d'une page résumant le parcours de l'athlète
- Phases de développement y c. clarification des rôles et phases de transition
- Structure des cadres
- Sélection des cadres
- Instruments de promotion
- Plan d'entraînement cadre
- Système de compétition
- Participations internationales et directives de sélection
- Transfert de talents

#### Planification de carrière

- Description du processus et personnes de contact
- Gestion proactive de l'environnement pour chaque phase du parcours de l'athlète (parents, école/formation, armée, etc.)
- Gestion des transitions dans le parcours de l'athlète
- Préparation de la carrière après le sport

#### Entraîneurs

- Conditions d'embauche et taux d'occupation
- Niveau de formation/compétences spécialisées
- Concept de formation
- Planification de carrière
- Programmes de promotion spéciaux (p. ex. « High Potential »)

#### Infrastructure d'entraînement et de compétition

- Infrastructure et exploitation de celle-ci adaptées aux structures des cadres et intégration dans le parcours de l'athlète
- Rapport de la fédération aux infrastructures
- Concept pour les infrastructures (c.-à-d. besoins futurs en installations)

#### Soutien scientifique

- Encadrement par des médecins du sport tout au long du parcours de l'athlète
- Intégration des sciences de l'entraînement dans le parcours des athlètes
- Innovations en matière de sciences du sport
- Gestion active des connaissances (au sein du sport considéré et du système sportif suisse)

#### Remarque

Pour l'accès à la promotion de la relève (PR) et l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards, il faut en outre élaborer un concept de promotion de la relève complet. Celui-ci comprend approximativement les mêmes domaines thématiques que le concept de promotion du sport de performance, mais nécessite un niveau de détail plus élevé, particulièrement pour le « parcours des athlètes ». L'accent doit être mis sur la sélection des talents, qui doit être effectuée selon les principes « PISTE ». Pour obtenir davantage d'informations, veuillez prendre contact avec le département Soutien aux fédérations dans le sport de performance de Swiss Olympic.